

DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DE SERVICE ET BASE DE TARIFICATION

Présentation par Pierre Luc Lavoie
Contrôleur de la division HQ Distribution

R-3492-2002 : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs – Phase 2

Thème 1

HQD-13, Document 1.1

Bureau de l'énergie
DOSSIER R-3492-2002
DEPOSÉE EN AUDIENCE
Date 17 novembre 2003
Pièces n°: HQD-13, Doc. 1.1

ÉVOLUTION DU REVENU REQUIS ET DE LA BASE DE TARIFICATION

	2001	2002	2003	2004	Croissance annuelle moyenne 2001-2004	Quote-part des coûts	Croissance pondérée
Coûts hors du contrôle direct du Distributeur	7 173,7	7 226,2	7 442,1	7 573,9	1,8%	83,3%	1,4%
Achats d'électricité	4 099,3	4 224,6	4 487,9	4 594,1	3,9%	49,3%	1,3%
Service de transport	2 313,0	2 313,0	2 313,0	2 313,0	-	26,2%	-
Coût du capital	799,2	706,8	601,1	600,0	4,7%	8,3%	0,1%
Éléments exceptionnels	-37,8	-48,2	-49,9	-24,1	-13,9%	-0,5%	0,0%
Coûts sous le contrôle direct du Distributeur	1 427,7	1 495,0	1 482,6	1 482,6	1,3%	16,7%	0,3%
Charges d'exploitation	950,6	983,7	971,4	971,4	0,7%	11,0%	0,2%
Autres charges	547,4	564,5	562,4	563,1	0,9%	6,3%	0,1%
Facturation externe émise	-70,3	-53,2	-51,3	-52,0	-9,6%	-0,6%	0,0%
REVENU REQUIS DU DISTRIBUTEUR	8 601,4	8 721,2	8 924,7	9 056,4	1,7%	100,0%	1,7%
BASE DE TARIFICATION	8 164,0	8 103,1	8 237,5	8 465,2	1,2%		

CHARGES D'EXPLOITATION

	2001	2002	2003	2004	Croissance annuelle moyenne 2001-2004	Quote-part des coûts
Charges d'exploitation	950,6	983,7	971,4	971,4	0,7%	11,0%
Charges brutes directes	794,2	843,0	844,6	862,4	2,8%	9,5%
Masse salariale	524,1	574,5	569,9	581,0		6,4%
Autres charges directes	310,9	316,3	317,0	323,6		3,6%
Récupération de coûts	-40,8	-47,8	-42,3	-42,2		-0,5%
Charges de services partagés	398,5	391,8	390,5	386,0	-1,1%	4,4%
Coûts capitalisés	-254,1	-252,4	-265,8	-271,2	2,2%	-3,0%
Frais corporatifs	35,8	36,4	44,9	45,4	8,2%	0,5%
Facturation interne émise	-23,8	-35,1	-42,8	-51,2	29,0%	-0,4%

- Les charges d'exploitation représentent 11% des revenus requis
- Augmentation de 0,7 % sur une base annuelle
- Stabilisation des charges de 2004 au niveau de 2003
- Gestion dynamique et optimale des charges par le Distributeur

CHARGES D'EXPLOITATION

MASSE SALARIALE

	2001	2002	2003	2004	Croissance annuelle moyenne 2001-2004
Masse salariale					
Salaires de base	384,5	431,4	430,9	437,0	4,4%
Temps supplémentaire	51,7	43,4	35,1	36,3	-11,1%
Primes et revenus divers	23,3	26,9	25,5	26,5	4,4%
Masse salariale avant avantages sociaux	459,5	501,7	491,5	499,8	2,8%
Avantages sociaux	64,6	72,8	78,4	81,2	7,9%
	524,1	574,5	569,9	581,0	6,5%
Effectif annuel moyen	7 584,0	7 651,0	7 862,0	7 871,0	1,2%

- Augmentation globale du salaire de base, du temps supplémentaire et des primes et revenus divers de 2,8% dont:
 - 2,7% est attribuable aux indexations salariales
 - 0,1% résulte de la croissance de l'effectif compensée par une réduction du temps supplémentaire
- La hausse de l'effectif place le Distributeur en meilleure position pour absorber la forte croissance des activités à laquelle il est confronté.

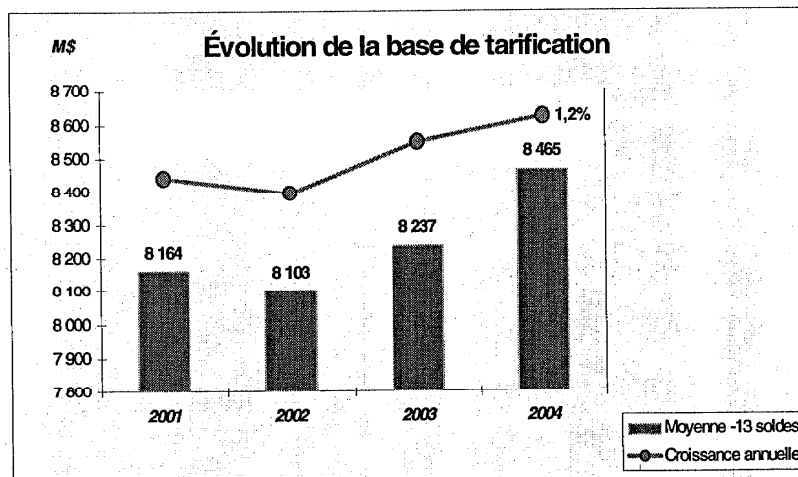
CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES DE SERVICES PARTAGÉS

	2001	2002	2003	2004	Croissance annuelle moyenne 2001-2004
Centre de services partagés	275,2	276,6	286,7	280,2	0,6%
Unités corporatives	46,3	37,2	34,8	37,8	-6,5%
Hydro-Québec TransÉnergie	43,3	44,3	42,9	36,3	-5,7%
Institut de Recherche d'Hydro-Québec - IREQ	27,0	27,6	27,5	27,5	0,6%
Autres	6,7	6,1	-1,4	4,2	-14,4%
Charges de services partagés	398,5	391,8	390,5	386,0	-1,1%

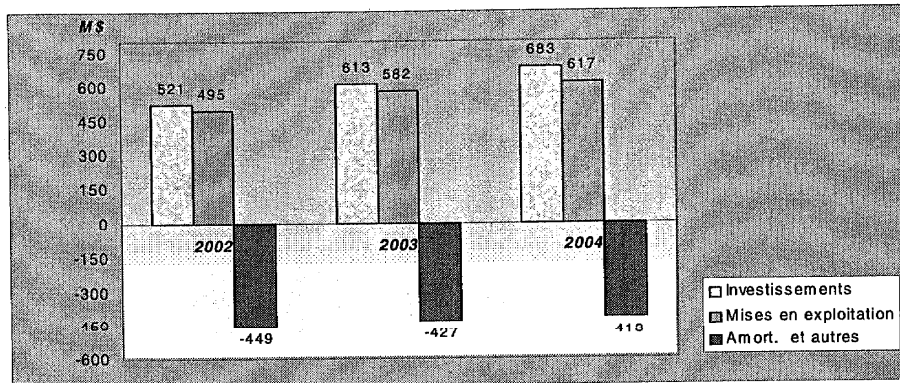
- Diminution de 1,1% des charges de services partagés
- Établies à coût complet
- Amélioration continue du processus de facturation interne
 - Négociation annuelle des ententes
 - Contrôle accru sur les volumes de consommation
 - Collaboration étroite avec nos fournisseurs afin d'optimiser les prix et les volumes de consommation

ÉVOLUTION DE LA BASE TARIFICATION



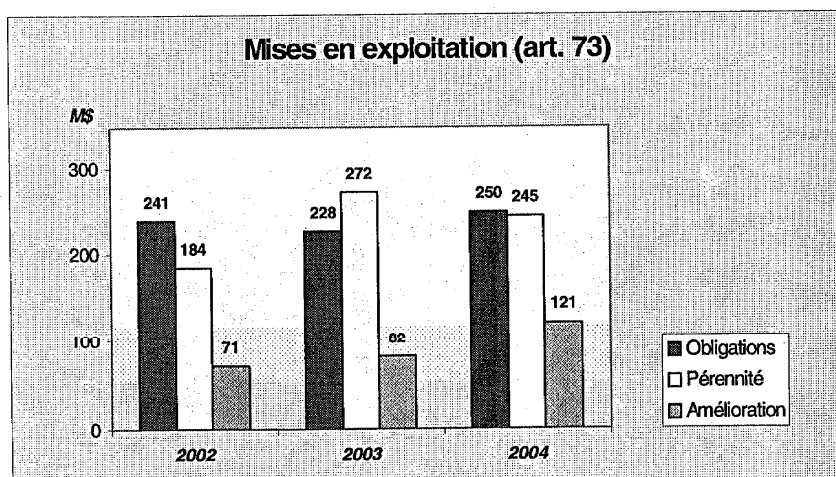
- La base de tarification évolue à un rythme annuel de 1,2%

VARIATION DE LA BASE DE TARIFICATION (art. 73)

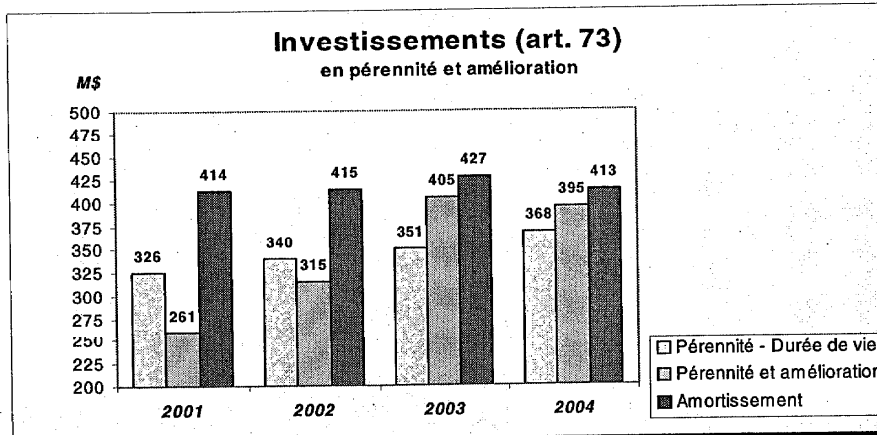


- L'écart entre les Investissements et les mises en exploitation s'explique par le délai de réalisation des projets, lequel est généralement de quelques mois
- Les projets d'investissements n'affectent la base de tarification qu'au moment de leur mise en exploitation

AJOUTS À LA BASE DE TARIFICATION (art. 73)



INVESTISSEMENTS



- Le Distributeur exerce également un contrôle serré de ses investissements

CONCLUSION

Malgré une croissance des activités et un taux d'inflation moyen de 2,2 %,

- les revenus requis du Distributeur n'ont augmenté que de 1,7% et les coûts sous contrôle direct de 1,3%
- la base de tarification a évolué à un rythme de 1,2%

ce qui témoigne du contrôle serré exercé sur les coûts et les investissements.